

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2010-0758/PR/MEFPCP portant radiation du titre foncier n° 7411 sise au Salines Ouest/SSPI et incorporation au titre foncier n° 7409.

n° 2010-0758/PR/MEFPCP

MinistèreMINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION**Date de publication**

14 novembre 2010

Numéro JO

n° 21 du 15/11/2010

Date du numéro

15 novembre 2010

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS**VU** La Constitution du 15 septembre 1992**VU** La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public**VU** Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre**VU** Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement**VU** Le Décret n°2008-0093/PREdu 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation.

TEXTE INTÉGRAL**Article 1**

Il est fait radiation d'un droit de propriété sur la parcelle de terrain sise aux Salines Ouest/SSPI, lots n°BH1, BH2 et BH3 objet du titre foncier n°7411 au nom de Monsieur Abdi Guelleh Robleh.

Article 2

Cette parcelle sera transférée dans un autre lotissement de la ville de Djibouti.

Article 3

Suite à cette radiation, la même parcelle sera incorporée au titre foncier n°7409 au profit de Monsieur Ali Farah Assoweh pour servir d'accès à sa propriété.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH